

Psoriasis: traitement dangereux pour les femmes enceintes

Compte Test - 2014-03-06 22:42:00 - Vu sur pharmacie.ma

L'avis de l'ANSM (Agence nationale de santé et du médicament) est passé presque inaperçu. Il est pourtant particulièrement important. Il s'agit en l'occurrence de l'acitrétine, vendu sous le nom de Soriatane. Ce rétinoïde (dérivé de la vitamine A) est utilisé pour soigner les formes sévères de psoriasis. Or, ce médicament est «un puissant tératogène», rappelle l'ANSM. Il est donc indispensable de s'assurer avant, durant et après le traitement que la femme n'est pas enceinte ou ne va pas le devenir.

Or l'étude réalisée conjointement par l'agence du médicament et par la CNAMTS (Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés) auprès de 7 663 femmes, âgées de 15 à 49 ans entre 2007 et 2012 et à qui l'on venait de prescrire de l'acitrétine, montre que les précautions élémentaires n'ont pas été suivies. Sur 357 grossesses entamées durant l'étude, près de 40 % ont été interrompues (interruption volontaire, médicale, ou fausse couche spontanée). Des conséquences qui peuvent être dramatiques, même si tous les cas ne peuvent être attribués au Soriatane.

Outre des tests de grossesse très réguliers, le premier devant conditionner la mise sous traitement, l'ANSM demande à ce que les femmes prennent «une contraception efficace pendant toute la durée du traitement» mais aussi «durant les deux ans qui suivent son arrêt». Le risque est en effet que durant cette période la jeune femme stocke dans les graisses des éléments tératogènes dont la formation est «favorisée par la consommation d'alcool» pendant la prise du médicament.

Enfin, l'ANSM prévoit de renforcer les contrôles. Seuls les dermatologues pourront effectuer la première prescription. Dans le cadre d'un programme de prévention de la grossesse, elle instaure également «un courrier de liaison» entre les dermatologues et les autres médecins en charge de la contraception ou du renouvellement de la prescription. Enfin «aucune délivrance par le pharmacien ne pourra être effectuée si le résultat négatif du test de grossesse plasmatique n'est pas mentionné dans le carnet de la patiente». Des restrictions qui semblent indispensables pour éviter que des drames ne se produisent.